PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 08/04/2021

Éboulement à Crolles, fermeture temporaire du sentier du Pal de fer

La préfecture de l'Isère vous informe qu'un éboulement important a eu lieu aujourd'hui à Crolles sur le sentier de Pal de fer au niveau de la falaise, au-dessus du ruisseau de Montfort.

La circulation des piétons est strictement interdite à compter d'aujourd'hui sur le chemin du Pal de fer qui permet la liaison entre les communes de Lumbin, Crolles et Le Plateau des petites roches, et entre les coteaux de Crolles et la commune historique de Saint-Hilaire du Touvet.

Seuls les services municipaux ainsi que les services de secours et le service de restauration de montagne (RTM) seront autorisés à pénétrer dans le périmètre d'interdiction.

Pour la sécurité de tous, les usagers sont invités à respecter ces dispositions.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01